



UNIL | Université de Lausanne  
Direction - Qualité et RH  
Bâtiment Unicentre  
CH - 1015 Lausanne

## Le Fonds d'innovation pédagogique de l'Université de Lausanne

### Descriptif complet (version du 7.11.2014)

#### » Objectifs

Le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) de l'Université de Lausanne est une initiative lancée en 2008 dont l'objectif est de soutenir celles et ceux qui souhaitent innover dans leur pratique d'enseignement et, par la même occasion, développer leurs connaissances dans le domaine. Ceci contribue à améliorer les conditions d'apprentissage des étudiant·e·s et à susciter une réflexion collective au sujet de l'enseignement et de l'apprentissage. Ce programme rencontrant un vif succès au fil des ans, la nouvelle Direction a décidé de reconduire cet effort tout en augmentant son impact au sein de la communauté de l'UNIL.

#### » Candidature

L'appel à projets du FIP, lancé chaque année en automne, s'adresse à tout le personnel de l'UNIL qui, de près ou de loin, est impliqué dans l'enseignement et est en mesure d'influencer l'expérience d'apprentissage des étudiant·e·s. Il se destine exclusivement au développement d'enseignements existants et non à la création de postes ou de nouveaux enseignements et programmes.

#### » Dépôt des projets

Les projets peuvent soit s'inscrire dans une thématique librement choisie par les candidat·e·s, soit correspondre à une thématique définie pour une année. La thématique vise à créer une "masse critique" de projets afin de renforcer l'impact du FIP sur l'évolution des pratiques institutionnelles en matière d'enseignement. Une séance d'information, apportant des précisions sur cette thématique ainsi que sur les modalités du FIP, est organisée dans les quinze jours qui suivent l'appel.

La première condition à la recevabilité d'un projet est la participation obligatoire des candidat·e·s à un entretien individuel **préalable au dépôt** avec une conseillère ou un conseiller FIP : une collaboratrice ou un collaborateur du Centre de soutien à l'enseignement (CSE) ou, dans le cas où le projet pédagogique fait appel aux technologies, un·e ingénieur·e pédagogique de faculté. Les candidat·e·s seront tenu·e·s de contacter ces personnes, dans les deux mois qui suivent l'appel à projets. Les coordonnées sont disponibles sur le site Internet du FIP (sous Contacts).

Pour faciliter la conduite d'un tel projet, les candidat·e·s peuvent utiliser un outil de travail, le logiciel Critiquet, que le FIP met librement à disposition. Celui-ci est spécifiquement destiné à soutenir la réflexion d'une équipe dans l'élaboration d'un projet pédagogique innovant, cela dans une logique d'autonomie. L'accès au logiciel peut être fourni sur demande à la coordination.

Les candidat·e·s complètent ensuite en **français** le formulaire de dépôt disponible sur le site Internet du FIP ([www.unil.ch/fip](http://www.unil.ch/fip)), puis le transmettent en deux versions, soit **papier et électronique**, aux adresses suivantes :

✉ [version papier \(signée\)](#)

UNIL - Qualité et RH  
Fonds d'innovation pédagogique  
Bâtiment Unicentre  
CH - 1015 Lausanne

📁 [version électronique](#)

[Elisabeth.Fournier@unil.ch](mailto:Elisabeth.Fournier@unil.ch)

En outre, le site Internet précité informe les candidat·e·s sur les **échéances** de la procédure de sélection ainsi que sur la **thématique annuelle**.

[Fonds d'innovation pédagogique](#)

## » Procédure d'évaluation

L'évaluation des projets se fait de manière anonyme par un groupe d'évaluatrices et d'évaluateurs composé de membres des corps étudiantin, professoral et intermédiaire, toutes facultés confondues. Seront retenus les projets qui correspondent à la liste de critères définis (cf. ci-après) et explicités lors de la séance d'information.

Un Comité de sélection, désigné par la Commission de l'enseignement et présidé par le Vice-recteur en charge du FIP, étudie ensuite les résultats des évaluations et procède à une pré-sélection. Sur la base de son analyse, le Comité peut demander que des compléments d'information soient amenés au projet. Deux relectrices ou relecteurs spécialistes (non-votants), sont à disposition du Comité pour le conseiller.

Lorsque le projet passe cette première étape de sélection, une étude de faisabilité doit être menée par les candidat·e·s. La conseillère ou le conseiller FIP contribue à cette tâche. Un formulaire *ad hoc* nécessitant la signature du décanat est utilisé. Sur demande, l'administration du FIP peut apporter son soutien, en particulier pour les évaluations salariales. Sur la base des résultats des études de faisabilité, le Comité de sélection désigne finalement les projets bénéficiaires.

## » Critères de sélection

Pour être retenus, les projets doivent répondre à sept critères principaux présentés ci-dessous :

<b>Intention et/ou besoin pédagogique</b>	→ définition de l'intention et/ou du besoin pédagogique → description d'une solution et d'un scénario pédagogiques → développement d'une plus-value pédagogique → vise l'amélioration de l'expérience d'apprentissage des étudiant·e·s
<b>Caractère innovant</b>	→ présence d'un caractère innovant ou original à l'égard des pratiques en vigueur
<b>Ancrage pédagogique</b>	→ présence de liens entre le projet et ce qui a été fait sur le sujet ou ce qui existe dans le domaine
<b>Orientations stratégiques de l'UNIL</b>	→ compatibilité avec l'objectif de valorisation de l'enseignement à l'UNIL ou avec la stratégie eLearning de l'UNIL
<b>Impact/transférabilité</b>	→ potentiel d'utilisation à plus large échelle
<b>Durabilité</b>	→ intégration dans le ou les enseignements/programmes existants → existence de mesures pour assurer la durabilité
<b>Planification et gestion</b>	→ planification des étapes de développement du projet → établissement de contacts avec des partenaires potentiels → description de modalités d'évaluation du projet

## » Subsidés

Les projets qui passent l'étape de la sélection finale seront financés à hauteur maximale de CHF 30'000.- chacun. Ce financement doit être utilisé durant la période d'attribution du fonds indiquée. Il est principalement destiné à l'engagement de ressources en personnel. Un maximum de 10% du montant total de la contribution peut être utilisé pour la dissémination du projet (frais de participation à un congrès et/ou de publication). Toute prise en charge d'achat de *software*, *hardware* ou matériel audio-visuel sera exclue et redirigée vers les facultés/services.

## » Droits

Les récipiendaires sont responsables de s'informer sur les *copyrights* et les droits de propriété de prototype élaboré (le cas échéant). Nous signalons que le Service de transfert technologique (PACTT) est au service de la communauté de l'UNIL pour les questions relatives à la gestion de la propriété intellectuelle (cf. [www.pactt.ch](http://www.pactt.ch)).

► **Mise en œuvre et suivi des projets**

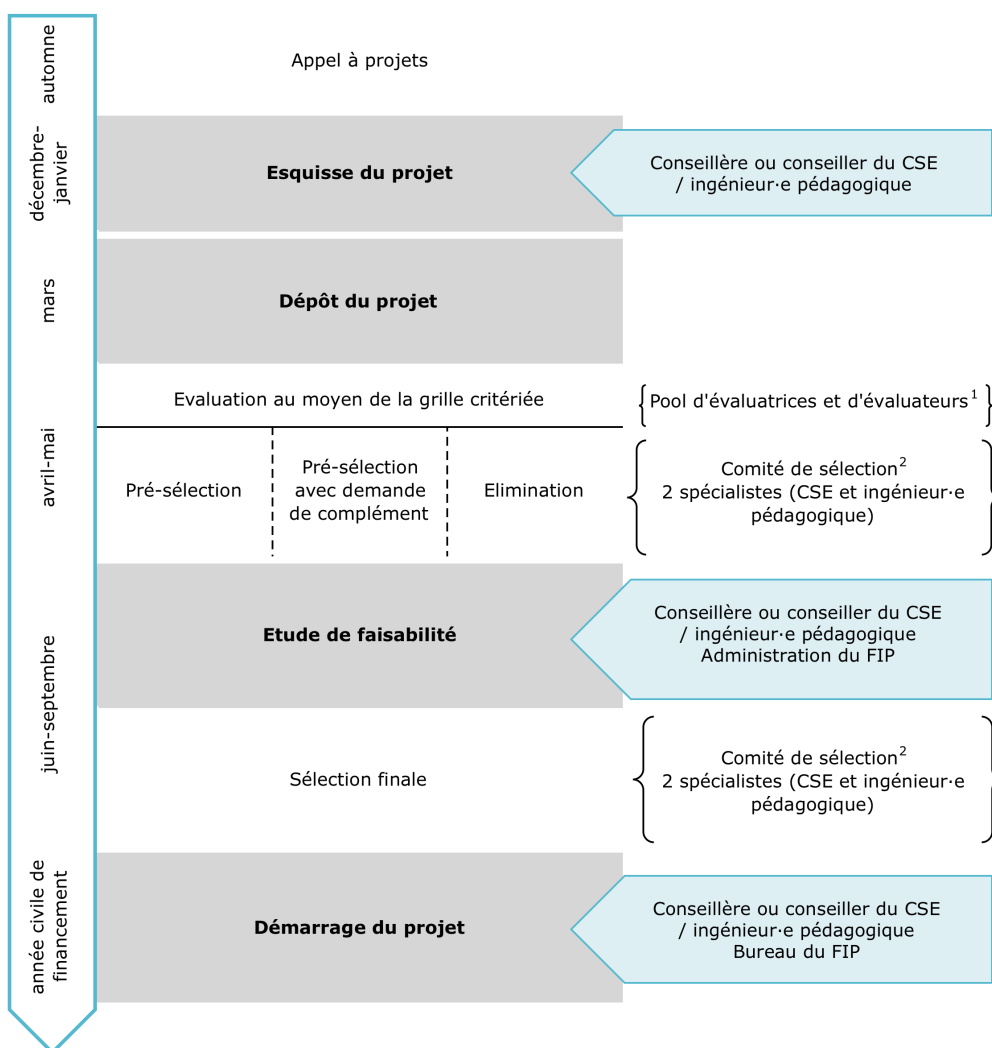
La conseillère ou le conseiller FIP prend contact avec la ou le responsable du projet pour organiser une séance de lancement, afin de définir les modalités de suivi du projet (plan). Au minimum, une rencontre à mi-projet sera prévue et des contacts seront pris par la conseillère ou le conseiller à la fin des étapes définies dans le plan.

Tout au long du développement du projet, la ou le responsable de projet assure un suivi. A la fin du projet, la ou le responsable de projet réalise un rapport final qui sera transmis au bureau du FIP.

Les récipiendaires seront invités à assurer la communication de leur projet, par exemple au moyen de scénarios de visibilisation proposés par les conseillères et conseillers FIP, ou lors d'un événement de dissémination organisé par le bureau du FIP.

Le savoir-faire ou les outils développés devront pouvoir être mis à disposition de la communauté de l'UNIL. Une communication sera faite par la coordination du FIP, notamment par le biais de sites Internet institutionnels. L'usage pédagogique du produit pourra faire l'objet d'une observation à des fins de recherche.

► **Schéma récapitulatif de la procédure complète du FIP**



<sup>1</sup>personnes volontaires anonymes, membres des corps professoral, intermédiaire et étudiantin

<sup>2</sup>le Comité de sélection est désigné par la Commission de l'enseignement; il comprend un-e étudiant-e, un-e assistant-e, un-e professeur-e ainsi que le Vice-recteur en charge du FIP